

Département des Alpes de Haute-Provence

Réunion du Conseil Municipal

Du 26 Novembre 2021

Compte-rendu

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un le vendredi vingt-six novembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes SEBASTIANI-MAYAFFRE, FRIGENZA, HAULBERT  
Ms. CLUET, CARTON, FUNEL, BOUIX, GALFRE  
Ms GUERIN, DECLERCQ

Membre(s) excusé(s) : Mr Eric DUMEZ

Membre(s) absent(s) :

Mme Cécile FRIGENZA est désignée Secrétaire de Séance.

**1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement**

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mme Cécile FRIGENZA comme secrétaire de séance.

Madame Cécile FRIGENZA est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- Monsieur Eric DUMEZ donne pouvoir à Monsieur Frédéric CLUET

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 10 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

## 2. Présentation du projet d'extension du site de la carrière d'Eiffage par Mr le Directeur d'Eiffage

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mathieu CONIL, directeur de l'entreprise Eiffage Travaux Public afin qu'il présente à l'assemblée le projet d'extension du site de la carrière d'Eiffage. A l'issue de la présentation, l'assemblée demande à Monsieur CONIL d'organiser une visite sur le site de la carrière afin de matérialiser l'emprise de l'extension de la carrière. Monsieur Mathieu CONIL est favorable à l'organisation d'une visite sur le site de la carrière en début d'année 2022 si les conditions météorologiques le permettent. Il sollicitera le secrétariat de la Mairie afin de proposer des dates pour cette visite.

## 3. Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter les points ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Demande de subvention pour le projet de réhabilitation de la STEP de Peyroules
- Convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de Castellane
- Autorisation de forage sur le périmètre de l'extension de la carrière d'Eiffage

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

## 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Octobre 2021

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 22 Octobre 2021. Monsieur Gérard BOUIX précise que dans la synthèse des réunions, le directeur du service archéologie du département 04 est également venu visiter le site de la Chapelle de Ville. Il précise également qu'il serait utile de préciser les lieux des réunions. Monsieur Eric DUMEZ a envoyé des corrections orthographiques sur le compte-rendu.

Monsieur le Maire remercie Messieurs Gérard BOUIX et Eric DUMEZ pour ces corrections et indique que le compte-rendu sera modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 22 Octobre 2021.

## 5. Signature du procès-verbal de la séance du 22 Octobre 2021

Monsieur le Maire demande au secrétaire de séance.

## 6. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales suivantes se sont réunies :

- Commission de l'Espace Communal le 12/11/2021

Monsieur le Maire demande aux vice-présidents en charge de ces commissions de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus durant ces réunions.

## 7. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Réunion de travail en Mairie sur l'OUGC Artuby avec le chargé de mission de la Chambre d'Agriculture du Var le 26/10/2021. Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'utilisation du réseau d'irrigation pour abreuver les animaux d'élevage ne nécessite pas l'utilisation d'un compteur. Dans ces conditions, l'assemblée demande que le règlement d'irrigation soit modifié en intégrant les points suivants :
  - Création d'un forfait d'utilisation de l'eau d'irrigation pour l'abreuvement des animaux d'élevage d'un montant de 80 € annuel,
  - Désignation, en accord avec les irrigants du réseau, d'un point de prélèvement dédié aux éleveurs,
  - Les bénéficiaires du forfait d'abreuvement doivent impérativement satisfaire à l'une des quatre conditions ci-dessous :
    - Etre propriétaire de parcelles agricoles sur la Commune,
    - Posséder le siège de leur exploitation agricole sur la Commune,
    - Etre locataire d'une habitation sur la Commune,
    - Posséder un bail de location de parcelles agricoles sur la Commune.

Monsieur le Maire indique que l'évolution du règlement d'irrigation sera étudiée lors de la prochaine réunion de la commission de l'eau et de l'assainissement collectif qui aura lieu le 14 Janvier 2022 et qu'une réunion spécifique avec les irrigants sera organisée afin de valider les évolutions de ce nouveau règlement.

- Visite du service de prévention, d'hygiène et de sécurité au travail du Centre de Gestion 04 pour démarrer la démarche d'élaboration du Document Unique de la Commune le 09/11/2021,
- Réunion du service commun ADS avec la CCAPV le 09/11/2021 à Saint André les Alpes,
- Réunion de travail sur l'organisation de l'évènement autour du film « Jeux Interdits » le 10/11/2021 à la Mairie,
- Réunion de présentation du service de distribution de repas à domicile avec la Commune de Castellane le 22/11/2021 à Castellane,

- Réunion de travail sur l'aménagement du canyon du Haut Jabron avec les professionnels du canyoning le 26/11/2021 à la Mairie,

#### **8. Point d'information sur la C.C.A.P.V.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la Commission SCOT le 03/11/2021.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la Commission Déchets le 04/11/2021.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Claude GUERIN de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la Commission Tourisme le 10/11/2021.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la Commission Déchets le 19/11/2021.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du bureau communautaire le 23/11/2021.

Monsieur le Maire demande à Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la Commission SCOT le 25/11/2021.

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

#### **9. Demande de subvention DRAC pour le projet d'étude sur la chapelle de Ville**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les éléments nécessaires à cette délibération n'ont pas encore été communiqués par la DRAC. En conséquence, ce point de l'ordre du jour ne peut pas être abordé et sera traité lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

#### **10. Programme de travaux O.N.F. 2022**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par la technicienne de l'O.N.F. afin de préparer le programme de travaux de l'année 2022. Il rappelle également que le montant maximum des dépenses allouées à ce programme sur le budget primitif 2021 s'élève à 5 000 €. Il propose à l'assemblée de maintenir le même montant pour le budget 2022, soit 5 000 €.

Monsieur Claude GUERIN informe l'assemblée que la barrière d'accès au massif de Chandy a été endommagée suite aux différentes coupes de bois réalisées sur le massif. Il signale également que la nouvelle barrière d'accès au massif de Trébrec, installé récemment par l'ONF, n'est pas stable et présente des défauts d'installation.

Monsieur le Maire précise qu'il va signaler ces problèmes à la technicienne de l'ONF afin que cette dernière puisse engager des travaux de réparation de ces deux barrières.

Compte-tenu de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose les opérations suivantes pour le programme de travaux ONF 2022 et demande à l'assemblée de formuler des propositions de travaux qui pourraient être intégrées au programme :

- Réfection de la piste desservant le réservoir d'eau potable de la Bâtie

- Réfection de la barrière du lac de la Foux
- Réfection de la barrière du pont-sec sur le hameau de la Foux

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le programme de travaux ONF ci-dessous pour l'année 2022 tel que présenté par Monsieur le Maire,
  - Réfection de la piste desservant le réservoir d'eau potable du hameau de la Bâtie
  - Réfection de la barrière du lac de la Foux
  - Réfection de la barrière du pont-sec sur le hameau de la Foux
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer ce programme de travaux à la technicienne de l'ONF afin qu'un chiffrage soit réalisé.

#### **11. Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence du Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC) est exercée par la C.C.A.P.V. A ce titre, cette dernière a présenté lors du Conseil communautaire du 28 Septembre dernier le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement non collectif.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article D2224-1 du CGCT, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement non collectif doit être transmis aux communes membres et présenter en Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice (à savoir avant la fin de l'année 2021).

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique DECLERCQ, vice-président de la commission de l'Eau potable et de l'Assainissement Collectif, de présenter à l'assemblée le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement non collectif pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Acte** la présentation en Conseil Municipal du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement non collectif pour l'année 2020.

#### **12. Décision modificative sur le budget primitif 2021**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une décision modificative sur le budget primitif 2021 concernant le fond de concours à verser à la CCAPV pour la transformation du point d'apport volontaire situé à proximité de l'auberge en conteneurs semi-enterrés.

Cette opération avait été inscrite au budget primitif 2021 avec un montant estimatif de 9 750 € HT. Après la réalisation des travaux et une réactualisation du montant par la CCAPV, il s'avère que le montant du fond de concours que la commune doit verser à la CCAPV s'élève à 11 945, 50 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mobiliser le chapitre des dépenses imprévues pour ajouter la somme de 2 195,50 € à l'opération du fond de concours. La décision modificative sur la section d'investissement s'établit donc de la manière suivante :

Article	Libellé	BP 2021 + DM	Modification	Total
20411/204 Opération 144	PAV Enterré	9 750.00 €	+ 2 195.50 €	11 945.50 €
020	Non affectés	50 000.00 €	- 2 195.50 €	47 804.50 €
Total		59 750.00 €	0.00 €	59 750.00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de procéder à la décision modificative sur le budget primitif 2021 dans la section d'investissement telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **13. Relèvement du SMIC et du traitement minimum des agents titulaires**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les nouvelles modalités de revalorisation du SMIC et du traitement minimum des agents de la fonction publique territoriale. L'arrêté du 27 septembre 2021 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance augmente le SMIC d'environ 35 € bruts par mois en raison d'une hausse de l'inflation. Le décret n° 202141270 du 29 septembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique fixe à compter du 1er Octobre 2021 le minimum de traitement à l'indice majoré 340 correspondants à l'indice brut 367.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que seuls les agents titulaires occupant un emploi doté d'un indice majoré inférieur à 340 percevront le traitement afférent à l'indice majoré 340 (indice brut 367). Cette revalorisation modifie :

- Les 6 premiers échelons de l'échelle C1,
- Les 4 premiers échelons de l'échelle C2,
- Les 3 premiers échelons du grade d'agent de maîtrise.

Monsieur le Maire précise que la Commune est concernée par cette revalorisation et qu'il convient de proposer un nouvel arrêté pour Madame CLAUS Edwige, agent polyvalente du service administratif, afin qu'elle puisse bénéficier de cette revalorisation.

#### 14. Acquisition de l'emplacement réservé de Mr Quentin GAGLIO

Monsieur le Maire rappelle l'assemblée que conformément à la délibération N°2021-77 en date du 17/09/2021 relative à la demande d'exercice du droit de délaissement de Monsieur Quentin GAGLIO, il a été décidé de maintenir l'emplacement réservé positionné au Plan Local d'Urbanisme et d'acquérir la parcelle cadastrée B 1618.

Monsieur le Maire a donc sollicité les services de France Domaine afin d'obtenir une estimation de prix pour la parcelle cadastrée B 1618. Il présente à l'assemblée le compte-rendu de l'estimation réalisée par les services de France Domaine. Ces derniers estiment le prix d'achat de la parcelle cadastrée B 1618 à un montant de 32 000 €.

Sur la base de l'estimation réalisée par les services de France Domaine, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il convient désormais de formuler une proposition d'achat de la parcelle cadastrée B 1618 à Monsieur Quentin GAGLIO. Il propose à l'assemblée de fixer le prix d'achat de la parcelle cadastrée B 1618 à 32 000 €. Ceci afin de respecter l'estimation réalisée par France Domaine.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** d'acquérir la parcelle cadastrée B 1618 appartenant à Monsieur Quentin GAGLIO et marquée d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme,
- **Décide** de fixer le prix d'acquisition de la parcelle au montant de 32 000 €,
- **Décide** de prendre en charge l'ensemble des frais de notaire inhérent à l'acquisition de la parcelle cadastrée B 1618,
- **Charge** Monsieur le Maire de formuler une offre d'acquisition de la totalité de la parcelle cadastrée B 1618 au prix de 32 000 € à Monsieur GAGLIO,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### 15. Cadeau de Noël pour les enfants de la Commune

Au regard de l'évolution de la crise sanitaire et de l'augmentation importante des contaminations au COVID-19, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas organiser de cérémonie pour le Noël des enfants de la Commune. Il propose également que la distribution des colis aux anciens soit prise en charge par les membres du Conseil Municipal qui se rendront au domicile des personnes.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** l'annulation de l'organisation de la cérémonie de Noël compte-tenu du contexte sanitaire actuel et de la reprise de l'épidémie de Covid-19,
- **Valide** la distribution des colis aux anciens par les membres du Conseil Municipal.

## 16. Point d'information sur les chantiers ONF

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur les différentes opérations confiées à l'ONF. Les chantiers réalisés par l'ONF sont les suivants :

- Distribution du bois issue du défrichement du site de la nouvelle station d'épuration de la Bâtie,
- Défrichement du site où sera implanté le futur parc photovoltaïque,
- Mise en place d'une buse sur le massif de Trébrec.

## 17. Projet de sécurisation de la traversée de Peyroules

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le scénario d'aménagement de la traversée du hameau de Peyroules qui a été étudié lors de la réunion de la commission de l'Espace Communal le 12/11/2021. Lors de cette réunion, il a été décidé de mettre en place un aménagement provisoire afin de valider l'efficacité du dispositif. Cette phase d'expérimentation sera réalisée durant la période estivale 2022.

Monsieur Gérard BOUIX précise qu'il serait intéressant d'inclure dans l'aménagement l'accès à la rue de la Mairie dans le projet de sécurisation de la traversée de Peyroules. Monsieur le Maire précise que ce point sera intégré dans les réflexions.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** le scénario d'aménagement de la traversée du hameau de Peyroules tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Valide** la réalisation d'une phase d'expérimentation du dispositif envisagé lors de la période estivale 2022.

## 18. Projet de sécurisation de la traversée de la Foux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le scénario d'aménagement de la traversée du hameau de La Foux qui a été étudié lors de la réunion de la commission de l'Espace Communal le 12/11/2021. Lors de cette réunion, il a été décidé de mettre en place un aménagement provisoire afin de valider l'efficacité du dispositif. Cette phase d'expérimentation sera réalisée durant le printemps 2022.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** le scénario d'aménagement de la traversée du hameau de La Foux tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Valide** la réalisation d'une phase d'expérimentation du dispositif envisagé lors de la période estivale 2022.

## 19. Aménagement de l'impluvium du Teillon

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande du CERPAM des Alpes de Haute Provence concernant la réhabilitation de l'impluvium du Teillon. Monsieur Sylvain GOLE a sollicité la commune sur le sujet pour évaluer la faisabilité de la réfection de l'impluvium du Teillon. Cette installation est un ouvrage qui a été réalisé il y a une vingtaine d'années avec du matériel héliporté largement sous dimensionné pour réaliser les choses dans les règles de l'art. Il faudrait le reprendre intégralement avec une pelle mécanique lourde.

Monsieur Sylvain GOLE propose un accès techniquement possible depuis le Col des portes du côté de la commune de Soleilhas mais qui impose de passer sur la commune de Peyroules et d'ouvrir un tronçon d'un peu plus de 200 m dans un dévers. Ce tronçon emprunterait les parcelles cadastrées WA 10 et WA 30. Après vérification, la parcelle WA 10 appartient à la Commune et la parcelle WA 30 appartient à Monsieur Jean-Luc ROUVIER.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CERPAM a sollicité Monsieur Jean-Luc ROUVIER pour connaître sa position quant à l'aménagement du tronçon de piste sur sa parcelle. Ce dernier a donné son accord pour la réalisation de la piste aux conditions suivantes :

- Le passage doit être rebouché après les travaux sur l'impluvium,
- Le passage ne doit plus être utilisé ni par des véhicules, ni par des troupeaux.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ce sujet a été étudié lors de la réunion de la commission de l'Espace Communal du 12 novembre dernier et qu'il a été proposé de valider la réalisation de la piste d'accès aux mêmes conditions que celles demandées par Monsieur ROUVIER.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** la réalisation d'un tronçon de piste sur la parcelle WA 10 telle que présenté par Monsieur le Maire,
- **Demande** que le passage aménagé soit remis en état après les travaux sur l'impluvium afin qu'il ne soit plus utilisé par des véhicules,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## 20. Point d'information sur le programme de travaux 2021 sur l'Eau potable et l'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique DECLERCQ de présenter à l'assemblée un point d'avancement des travaux sur l'Eau potable et l'Assainissement Collectif.

## 21. Point d'information sur l'évènement autour du film « Jeux Interdits »

Monsieur le Maire demande à Monsieur Claude GUERIN de présenter à l'assemblée un point de situation sur l'organisation de l'évènement en lien avec le 70<sup>ème</sup> anniversaire du film « Jeux Interdits » et la venue de l'actrice Brigitte FOSSEY sur la commune.

## 22. Demande de subvention pour le projet de réhabilitation de la STEP de Peyroules

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de création de la nouvelle station d'épuration du hameau de Peyroules a débuté sur le second semestre 2020. L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Agence Technique Départementale (IT04) qui a réalisé un dossier d'étude et de faisabilité sur le projet de création d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Peyroules. Ce dossier a fait l'objet d'une présentation aux membres du conseil municipal le 16/12/2020. A l'issue de cette présentation, l'assemblée a validé un scénario de réalisation de la nouvelle station d'épuration et a décidé d'engager la procédure de recrutement du maître d'œuvre du projet.

Par délibération de l'assemblée en date du 30/07/2021, le bureau d'étude IngéSurf a été retenu comme maître d'œuvre du projet de création d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Peyroules. Le 23 Août dernier, la réunion de lancement organisée avec le bureau d'études IngéSurf a marqué le démarrage de la phase d'étude du projet. Cette dernière s'est terminée le 07/10/2021 par la réunion de présentation de l'avant-projet aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient désormais de finaliser le plan de financement de ce projet afin de pouvoir solliciter les partenaires financiers de la commune. Il présente à l'assemblée le plan de financement de l'opération qui s'établit de la manière suivante :

<b>Plan de financement du projet de création d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Peyroules</b>	
<b>Montant HT de l'opération</b>	317 948,00 €
<b>Subvention du département des Alpes de Haute Provence (6 %)</b>	19 076.88 €
<b>Subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Alpes Méditerranée (50 %)</b>	158 974,00 €
<b>Subvention de l'état au titre de la D.E.T.R. 2022 (20%)</b>	63 589, 60 €
<b>Autofinancement de la Commune sur le montant HT des travaux (24%)</b>	76 307.52 €
<b>Autofinancement total de la Commune + TVA</b>	139 897.12€
<b>Montant TTC de l'opération</b>	381 537,60 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le plan de financement de l'opération de création d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Peyroules tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour le projet de création d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Peyroules pour un montant de 317 948,00 € H.T.,

- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Alpes Méditerranée pour le projet de création d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Peyroules pour un montant de 317 948,00 € H.T.,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2022 pour le projet de création d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Peyroules pour un montant de 317 948,00 € H.T.,
- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence à hauteur de 10 % du montant H.T de l'opération (montant subventionnable),
- **Sollicite** une subvention auprès l'Agence de l'Eau Rhône Alpes Méditerranée à hauteur de 50 % du montant H.T de l'opération (montant subventionnable),
- **Sollicite** au titre de la D.E.T.R. 2022 une subvention auprès de l'état à hauteur de 20 % du montant H.T (montant subventionnable),
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Montant H.T	317 948.00 €
Subvention CD04 6 %	19 076.88 €
Subvention Agence de l'Eau 50 %	158 974.00 €
Subvention de l'état D.E.T.R. 20 %	63 589.60 €
Autofinancement sur le montant HT	76 307.52 €
Autofinancement + TVA	139 897.12 €
Montant T.T.C	381 537.60 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### 23. Convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de Castellane

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au retour de la compétence école à la Commune à compter du 01/01/2019, il lui revient désormais de participer aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires de la Commune de Castellane. Pour se faire, une convention de répartition des frais de scolarité avec la Commune de Castellane doit être signée.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de répartition des frais de scolarité telle que communiquée par la Commune de Castellane. Cette dernière vient régulariser l'année scolaire 2020-2021. Ces derniers sont calculés en multipliant le nombre d'enfants de la Commune inscrits dans les établissements scolaires de Castellane par le coût moyen par élève. Ce dernier s'élève à 1 263,44 € et la commune compte 7 enfants scolarisés à Castellane. Le montant total des frais de scolarité pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 8 844,07 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la signature de la convention de répartition des frais de scolarité pour l'année scolaire 2020-2021 telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Décide** de régler les frais de scolarité pour l'année 2020-2021 dont le montant total s'élève à 8 844,07 €,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## **24. Autorisation de forage sur le périmètre de l'extension de la carrière**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que suite à la présentation du projet d'extension du périmètre de la carrière d'Eiffage qui a eu lieu en début de la séance du Conseil Municipal, il a été demandé à l'assemblée de se positionner sur la réalisation de forages sur l'emprise de l'extension de la carrière afin de vérifier la présence et la qualité des matériaux du site envisagé. Ces forages seront réalisés par une entreprise spécialisée mandatée par l'entreprise Eiffage.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Autorise** la réalisation de forages sur la parcelle communale visée par l'extension du périmètre de la carrière d'Eiffage telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## **25. Questions Diverses**

### **25.1. Point de situation sur les activités culturelles au sein de la Salle Polyvalente**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Claude GUERIN de réaliser un point de situation sur les différentes activités culturelles de la Salle Polyvalente et en particulier sur l'association pratiquant le Cirque. Ceci afin de préparer le planning de réservation de la Salle Polyvalente sur l'année 2022.

### **25.2. Décès de Mr Ghiselli sur le hameau de la Bâtie**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée le décès de Monsieur Ghiselli, habitant du hameau de la Bâtie.

### **25.3. Point de situation sur la réalisation du Document Unique avec le CDG04**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de réalisation du Document Unique en partenariat avec le Centre de Gestion 04 ont débutés. Lors de la journée du 09 novembre dernier, tous les agents de la commune ont été audités par le chargé de mission hygiène, prévention et sécurité au travail du Centre de Gestion 04.

### **25.4. Réunion sur la cohabitation entre les agriculteurs, les éleveurs et les autres usagers de la nature**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion avec les éleveurs, les agriculteurs et les autres usagers de la nature est planifiée le 04 décembre prochain. Cette réunion a pour objectif d'identifier les axes de travail de la commune sur le sujet de l'utilisation de l'espace communal.

### **25.5. Etude sur la ressource en bois local sur le territoire de la CCAPV**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de restitution de l'étude sur la ressource en bois local sur le territoire de la CCAPV est organisée le 08 décembre prochain à La Mure sur Argens. Il demande si un membre de l'assemblée souhaite participer à cette réunion. Aucun membre de l'assemblée n'est disponible pour participer à cette réunion.

## **25.6. Programme Espace Valléen**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les deux projets proposés par la Commune dans le cadre de l'appel à projets sur l'Espace Valléen ont été retenus. Ces deux projets sont :

- La création d'un espace de la biodiversité
- La valorisation du patrimoine culturelle, historique et touristique du hameau de Ville

## **25.7. Cérémonie de Vœux 2022**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cérémonie de présentation des vœux aux habitants est planifiée le Samedi 15 Janvier 2022 à 14h00. Il précise que le maintien de cette manifestation sera conditionné par l'évolution de la crise sanitaire.

## **25.8. Cérémonie de la Sainte-Geneviève avec la compagnie de gendarmerie de Castellane**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cérémonie de la Sainte-Geneviève avec la compagnie de gendarmerie de Castellane est planifiée le 08 décembre prochain. Il demande à Monsieur Roger FUNEL de bien vouloir représenter la Commune lors de cette manifestation.

## **25.9. Goudronnage de la rue du quartier de la Fontaine**

Monsieur Roger FUNEL informe l'assemblée qu'une opération de réfection de la chaussée en enrobé sur la rue de la Fontaine est planifiée par ENEDIS. A ce titre, il convient de procéder à la mise à niveau des bouches à clé et des regards d'assainissement. L'entreprise Eiffage a réalisé un devis d'un montant de 500 € pour prendre en charge cette opération. L'assemblée valide la réalisation de cette opération par l'entreprise Eiffage.

## **25.10. Publication des comptes rendus des conseils municipaux sur le site Internet**

Monsieur Gérard BOUIX informe Monsieur le Maire que les comptes rendus des séances du conseil municipal ne sont plus publiés sur le site Internet de la Commune.

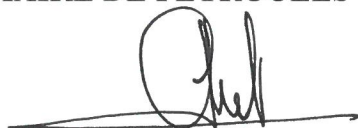
Monsieur le Maire précise qu'il y a effectivement beaucoup de retard sur la publication des comptes rendus des séances du conseil municipal. Il précise que la publication va être réalisée dans les plus brefs délais.

## **26. Signature du registre des délibérations de la séance**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 26 Novembre 2021.

**La séance levée : 00h00**

**F. CLUET  
MAIRE DE PEYROULES**



**C. FRIGENZA  
La secrétaire de séance**

